



GESTION DE LA FREQUENTATION DANS LES ESPACES NATURELS PROTEGES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Atelier d'échanges d'expériences Compte-rendu des communiqués et des débats



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Préambule	2
Connaître la fréquentation	3
Etat de la connaissance dans les espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon.....	3
Connaître la fréquentation: l'exemple d'une étude de fréquentation menée sur le Massif et les Gorges du Gardon (30).....	5
Evaluer les impacts de la fréquentation sur le patrimoine naturel.....	9
Quels outils pour évaluer l'impact de la fréquentation sur le patrimoine naturel ?.....	9
Un observatoire photographique pour évaluer l'évolution de l'érosion des sentiers.....	11
Quelle possibilité d'évaluation de la fréquentation motorisée sur les populations de faune ? Une démarche en cours au sein de la réserve de Prats de Mollo la Preste.....	15
Evaluation et gestion des impacts environnementaux des sports de nature.....	16
Multiplicité des pratiques et des usages du site : quels leviers d'actions pour les gestionnaires ?.....	19
Diversité des usages: Quels enjeux? Quels outils mis en œuvre?.....	19
Quelle procédure face à l'organisation d'une manifestation sportive dans un espace protégé ?.....	21
Concertation et aménagement : l'exemple de l'étang de Pissevaches.....	24
La fréquentation : un atout pour les espaces naturels protégés ?	26
L'étang du Méjean, un espace naturel accessible à tous, et facteur de lien social en zone péri-urbaine.....	27
Quelles possibilités d'évaluation des retombées économiques de la fréquentation sur un site protégé ?.....	28
Une tentative de synthèse	30
La « gestion de la fréquentation »: un terme qui rassemble des enjeux et des pratiques très diverses.....	30
Des questions en débat et des pistes de travail.....	31
En savoir plus.....	33
Liste des participants	34



Préambule

Le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon a été créé en 2007 à l'initiative conjointe de la région Languedoc-Roussillon et de la Direction Régionale de l'Environnement. Outil d'information, d'échanges d'expériences, de mutualisation des compétences et de réflexion, il vise à promouvoir la gestion patrimoniale des espaces d'intérêt écologique et à faciliter l'appropriation des concepts et des enjeux de gestion et de protection des espaces naturels sur le territoire régional.

Cette vocation s'articule autour de 4 grands objectifs :

- **Faciliter** la circulation de l'information et mutualiser les connaissances et les compétences régionales.
- **Accompagner** la mise en œuvre d'opérations pilotes ou exemplaires développées dans le cadre du Schéma Régional pour la Biodiversité et des politiques nationales et européennes de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.
- **Promouvoir** les enjeux de la gestion et les outils de protection et de valorisation du patrimoine naturel régional.
- **Animer** une réflexion stratégique et prospective sur des problématiques émergentes concernant le patrimoine naturel.

Dès les premières réflexions préfigurant la mise en place de ce réseau, la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels protégés avait été identifié comme un thème fédérateur, et posant question à la plupart des structures gestionnaires en région Languedoc-Roussillon.

Afin de mieux définir le positionnement du réseau sur cet enjeu, une étude de 6 mois, réalisée par Aurore Maniez dans le cadre de son stage de fin d'études de l'ENITA Clermont-Ferrand, a permis de faire le point sur les difficultés rencontrées, les outils méthodologiques existants et les pratiques mises en œuvre localement.

Cet atelier d'échanges d'expérience, basé en grande partie sur ces travaux, s'inscrit clairement dans le premier objectif du réseau et vise à susciter la réflexion et les échanges d'expériences sur la question de la gestion de la fréquentation au niveau des espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon.

Pour chacun des axes de discussion retenus pour cet atelier, une introduction présente un rapide diagnostic des enjeux en région Languedoc-Roussillon. Un retour d'expérience d'un gestionnaire d'espaces naturels permet ensuite d'illustrer la thématique et d'ouvrir un temps de discussion.



Connaître la fréquentation

Etat de la connaissance dans les espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon

Aurore Maniez et Sandrine Debain, Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon

[Voir le diaporama](#)

Quel intérêt à connaître la fréquentation ?

Tous les gestionnaires d'espaces naturels en région Languedoc-Roussillon manifestent un intérêt certain pour une meilleure connaissance de la fréquentation de leurs espaces naturels protégés. Améliorer leur connaissance de la fréquentation leur permet :

- soit d'**orienter** les actions et objectifs de gestion de la fréquentation sur leurs sites,
- soit d'**évaluer** l'efficacité des actions entreprises et la perception qu'en ont les visiteurs du site.

Le but recherché est de ainsi de **limiter les impacts de la fréquentation** et de la faire tendre vers une fréquentation plus en adéquation avec les objectifs de conservation de l'espace naturel protégé, mais aussi de **répondre aux attentes des visiteurs** pour une part importante des gestionnaires rencontrés. Les données obtenues constituent également des éléments tangibles sur lesquels s'appuyer face aux **élus et partenaires** et légitimer ainsi certaines actions.

On peut ainsi distinguer quatre objectifs spécifiques à une meilleure connaissance de la fréquentation sur un site :

- **Calibrer des aménagements** (parking, sentiers) selon le nombre de visiteurs dans un objectif de canalisation des flux ;
- **Evaluer les zones empruntées** pour agir ensuite sur les flux et les usages ;
- **Orienter les actions de sensibilisation et de communication** du site au regard des visiteurs et de leurs attentes ;
- **Evaluer l'image du site** : perception du site par les visiteurs, et plus particulièrement par la population locale (inscription de l'espace naturel protégé dans son territoire).

Cet intérêt pour une meilleure connaissance de la fréquentation se concrétise sur le terrain par la mise en œuvre de diverses méthodes permettant de l'évaluer.

Panorama des méthodes de connaissance de la fréquentation employées en Languedoc-Roussillon

On distingue classiquement les différentes méthodes d'évaluation de la fréquentation selon la nature des données recueillies, selon qu'elles sont quantitatives ou qualitatives. Le tableau suivant dresse un bilan des types de données et le nombre de sites sur lesquels elles sont recueillies, et les objectifs de gestion auxquels elles sont rattachées.


Moyens utilisés	Nombre de sites les mobilisant	Données quantitatives	Données qualitatives	Inscription des données dans le temps	Investissement gestionnaire	Objectif spécifique
COMPTAGES VEHICULES						
Comptages routiers	8 (4 comptages DDE*)	Nombre véhicules, personnes (extrapolation)	/	Ponctuel	Automatique. DDE peut le réaliser pour le gestionnaire	Calibrer aménagements
Comptages parking et relevé plaques	12 4 dans étude de fréquentation		Origine visiteurs		Manuel, mobilisation sur plusieurs jours	Calibrer aménagements (Orienter sensibilisation et communication)
COMPTAGES PIETONS						
Comptages piétons (éco-compteurs)	14 1 dans étude de fréquentation 6 en projet	Nombre passages, personnes	Usages (extrapolation heures)	Continu	Installation et relevé des données ; automatique	Calibrer aménagements ; Evaluer zones empruntées
Comptages manuels entrées du site	2 1 dans étude de fréquentation	Nombre personnes	Famille/groupe	Ponctuel	Manuel, mobilisation sur plusieurs jours	Calibrer aménagements
COMPTAGES PARTICULIERS						
Comptages canoë, plongeurs	2 1 dans étude de fréquentation	Nombre usagers	/	Ponctuel	Manuel, mobilisation sur plusieurs jours	Calibrer aménagements
AUTRES DONNEES						
Données opérateurs touristiques	3 2 dans étude de fréquentation 2 : projet	Nuits d'hôtels, entrées sur le site	Offre touristique	Périodique	Collecte auprès des opérateurs touristiques	Calibrer aménagements
QUESTIONNAIRES						
Au niveau d'une structure d'accueil	11	Nombre de visiteurs	Profil, type, perception, satisfaction	Continu	Questionnaire rapide et systématique, traitement simple	Orienter sensibilisation et communication ; Evaluer image site
Sur le site	6 5 dans étude de fréquentation	Nombre de visiteurs	Profil, type, perception, satisfaction, activités	Ponctuel	Questions plus précises ; mobilisation sur plusieurs jours	Evaluer zones empruntées ; Orienter sensibilisation et communication ; Evaluer image site

Quel bilan synthétique de la fréquentation des espaces protégés en LR ?

Sur les 41 sites dégagés pour ce travail de capitalisation, **10 sites disposent de données précises, exhaustives et annualisées de la fréquentation**. Au contrario, **10 sites ne disposent d'aucune donnée chiffrée** de leur fréquentation. Il s'agit pour l'essentiel d'espaces couvrant de larges superficies (Parcs Naturels Régionaux) et/ou sur lesquels le gestionnaire possède peu d'expérience en matière de gestion (Espaces Naturels Sensibles audois, gardois et héraultais). Tous ont toutefois engagé une démarche pour pallier à ce manque. Sur les **21 sites** restants, il existe des **informations dont la précision et l'exhaustivité est variable**. Dans la grande majorité des cas, les gestionnaires de ces sites envisagent d'améliorer ces données dans les années à venir.

En agglomérant et synthétisant ces éléments, il est possible d'avancer un **premier chiffre de la fréquentation** totale des espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon, avoisinant les **6 300 000 visiteurs par an**.

Ce chiffre est à nuancer à plusieurs titres. Tout d'abord, l'extrapolation des données partielles est une opération délicate, nuanciant fortement la précision des données ainsi obtenues. Tous les exemples de quantification précise des visiteurs par des éco compteurs ont apporté des résultats bien supérieurs aux estimations faites au préalable par les gestionnaires des sites. Ensuite, la fréquentation dans sa totalité n'est pour l'heure pas comptabilisée en région, notamment sur des espaces très fréquentés et de large superficie, le chiffre annoncé de la fréquentation régionale des espaces naturels protégés est donc en deçà de la fréquentation réelle. De plus, trois sites comptent pour moitié dans le chiffrage : le Parc National des Cévennes, le Lac du Salagou et le Pont du Gard.



Connaître la fréquentation: l'exemple d'une étude de fréquentation menée sur le massif et les gorges du Gardon.

Stéphanie Ferrier, Syndicat mixte pour la Protection, l'Aménagement et la Mise en Valeur du Massif et des Gorges du Gardon

[Voir le diaporama](#)

Contexte

Le syndicat mixte de gestion du massif et des gorges du Gardon, constitué du conseil général du Gard et de 10 communes a été créé en 1993 dans l'objectif protéger, aménager et mettre en valeur le site classé du massif et des gorges du gardon. Ce site qui s'étend sur plus de 3000 ha entre Nîmes et Uzès, est caractérisé par des paysages hors du commun et la présence d'une flore et d'une faune rares et protégées : 132 espèces d'oiseaux, une vingtaine d'espèces d'amphibiens et reptiles, 26 espèces de poissons, 21 espèces de chauves-souris et plusieurs autres mammifères. Le territoire fait ainsi l'objet de plusieurs types de protection réglementaire et contractuelle, dont une opération grand site.

Il fait l'objet d'une forte pression touristique, liée notamment à la proximité du Pont du Gard, mais aussi au développement des activités de pleine nature (baignade, randonnée, canoë kayak, cyclotourisme, sports motorisés), ainsi qu'une expansion notable du nombre de manifestations sportives organisées sur le site.

La fréquentation touristique soutenue et la nécessité de préserver ce milieu naturel remarquable semblent aujourd'hui difficilement conciliables si aucune mesure de gestion des flux n'est mise en œuvre pour canaliser la fréquentation. Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon a donc souhaité engager une étude de gestion des flux qui lui permette de disposer d'un état des lieux en matière de fréquentation, puis de proposer un programme d'actions pour concilier fréquentation touristique et préservation du site et des espèces inféodées.

Objectifs de l'étude

Cette étude se propose de faire un premier état des lieux de l'organisation de la fréquentation sur le territoire et a pour objectifs :

- d'estimer quantitativement et qualitativement les flux d'usagers présents sur le site et mieux cerner leurs attentes,
- de mettre en évidence la répartition des flux sur l'ensemble du site par type d'activité (répartition spatiale et temporelle),
- d'évaluer et améliorer la capacité d'accueil des aires de stationnement, et de déplacer ou créer de nouvelles aires,
- de proposer un plan de gestion de la fréquentation (sous forme de fiches actions) en adéquation avec les exigences écologiques et paysagères connues,
- de mettre en place un protocole de suivi de la fréquentation dans le cadre de la création d'un observatoire.

Méthodologie et calendrier de l'étude

L'étude a été programmée sur une période de 18 mois afin de suivre la fréquentation du site sur une année complète et intégrer un temps d'analyse des données et de finalisation des travaux de 6 mois.

Le calendrier prévisionnel est présenté dans le tableau suivant.

Bibliographie Préparation du cahier des charges	Marché	Lancement de l'étude	Installation des compteurs et recueil des données	Premier rendu intermédiaire	Fin de l'étude
Mars 2007	Été 2007	Octobre 2007	Novembre 2007 pour piétons Mars 2008 pour les routiers Mars pour les questionnaires	Septembre 2008	Prévue pour juin 2009

Le choix a été dès le début d'insister sur la qualité du traitement statistique des données quantitatives et qualitatives et d'aboutir à une proposition de plan de gestion comprenant un protocole détaillé de suivi de la fréquentation dans la durée. Afin de répondre à cette ambition, le syndicat mixte a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui l'appuyait dans le pilotage de l'étude, en particulier dans ses aspects techniques et méthodologiques.

Recueil des données

Quinze compteurs piétons et seize compteurs routiers ont été disposés à des points stratégiques du massif en matière de fréquentation et d'accès. Les données sont relevées mensuellement et transmises au prestataire par le maître d'ouvrage.


Des campagnes de comptage sont également organisées sur des parkings identifiés au sein du périmètre de l'étude, ainsi qu'un recensement des usagers par type d'activité.

Concernant le recueil des données qualitatives, trois types de questionnaires destinées à trois cibles différentes (usagers du site, habitants du massif, professionnels) ont été élaborés, afin d'être administré in situ à raison de 300 questionnaires minimum par cible.

Un pré-test et une pré-enquête a permis de corriger les biais et un calendrier d'enquête aléatoire a été mis en place afin de couvrir les jours de semaine, les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. Cinq enquêteurs ont ensuite été recrutés par le prestataire pour couvrir le Massif et les Gorges du Gardon pendant les campagnes d'administration des questionnaires.

Le traitement statistique des données intègrera une analyse multivariée (analyse factorielle de correspondance) permettant d'opérer une typologie des publics ainsi qu'une analyse des données paysagères et écologiques par corrélation. Cette phase devra fournir :

- une estimation du nombre total de visiteurs sur le site pendant la période d'étude ainsi que des niveaux de fréquentation pour l'ensemble de la période étudiée et des pics de plus forte et plus faible fréquentation,
- la répartition spatiale et temporelle des flux d'usagers (en nombre et en %) pour les principales activités (canoë, randonnée/promenade, pratiquants de voies d'escalades, naturalistes, ...),
- Les secteurs géographiques les plus fréquentés, si nécessaires selon les différentes saisons de la période étudiée,
- la durée moyenne des visites par type d'activité,

- 
- les profils des différents types d'usagers ainsi que leurs principales motivations,
 - l'occupation des aires de stationnement et l'adéquation entre l'offre et la demande.

Plan de gestion de la fréquentation et protocole de suivi:

Ce plan de gestion devra identifier et coordonner les moyens administratifs, techniques, financiers et organisationnels permettant de concilier fréquentation et préservation du site, des espèces et du paysage, afficher les objectifs visés, identifier les partenaires et organiser la programmation dans le temps des actions nécessaires. Il sera présenté sous forme de fiches actions détaillant le périmètre ou secteur concerné, les éléments de constat, la ou les problématiques et les objectifs stratégiques, les enjeux environnementaux au niveau local national voire international, la répartition des responsabilités entre les différents partenaires publics ou privés, les procédures administratives à mettre en œuvre, les moyens techniques et financiers mobilisés ou à mobiliser, l'échéancier de réalisation, les modalités de suivi et les indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'action.

Dans le but de mettre en place un observatoire de la fréquentation, un protocole de suivi devra être proposé afin de permettre de suivre l'évolution de la fréquentation de façon autonome dans le temps et mesurer ses éventuels impacts. Ce protocole comprendra un questionnaire rapidement administrable, une série d'indicateurs (typologies, sites d'emplacements des compteurs potentiels...) et une méthodologie statistique simple à mettre en œuvre mais fiable.

Premiers résultats

Depuis janvier 2008, 100 000 données ont été recueillies au cours de huit mois et demi de recueil de données quantitatives piétonnes, cinq mois et demi de recueil de données routières et cinq mois de campagnes de questionnaires. Pour cette dernière approche, 115 questionnaires ont été réalisés de mars à juillet, avec un bon taux de retour de données exploitable, autour de 14 %. La démarche s'avère très bien accueillie par les 3 cibles de l'enquête, malgré un temps d'enquête important, autour de 20 minutes.


Hors-saison, le site est principalement visité par une population locale, en générale familiale et plus importante en après-midi. En début de saison (juin), on voit une augmentation du nombre de touristes originaires d'Europe du Nord, malgré une fréquentation qui reste principalement limitrophe. Les activités pratiquées sont la baignade, la promenade, la randonnée. Le site d'attractivité majeur restant le Pont du Gard.

Les résidents du site ont une bonne connaissance du massif et le fréquentent pour une activité principalement de promenade et pratiquent peu les autres activités de pleine nature. Ils manifestent d'ailleurs un mécontentement marqué pour la cohabitation avec les sports motorisés, en plein essor.

Malgré un accueil favorable de l'étude par les professionnels du site, le démarrage de la campagne de questionnaires en même temps que la campagne touristique a conduit à un faible retour des questionnaires à ce stade. On s'attend à un retour plus important à l'automne 2008.

Des éléments de discussion

Les moyens mis en œuvre pour cette étude sont à la hauteur de son ambition, avec un budget de 62000 euros en prestation extérieure et 70 000 euros en acquisition d'éco compteur, cofinancé par l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général du Gard et le syndicat mixte (36% d'autofinancement). En terme de temps de travail, le syndicat mixte a mobilisé un temps plein pendant la phase de préparation de l'étude, puis un quart-temps pour son suivi et le recueil de données.



Plusieurs imprévus ont abouti à un retard dans les différentes phases. Des tables rondes, qui n'avaient pas été programmées initialement, ont été organisées en amont de l'étude afin de la présenter aux différents acteurs du site, et ont conduit à une réorientation du questionnaire.

En outre, l'acquisition et la disposition des éco compteurs et la demande d'autorisations diverses ont été longs que prévus initialement.

Conclusion

Dans le cadre de cette étude, plusieurs points ont été primordiaux et méritent d'être relevés :

- dans une étape d'état des lieux comme c'est le cas ici, la phase qualitative est indispensable afin de dégager des grandes tendances
- le bruit lié à la vie du site comme le déplacement en voiture des résidents doit être évalué afin d'éviter un biais important des résultats.
- le temps de bibliographie pour le responsable du suivi de l'étude ne doit pas être négligé.
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage s'avère extrêmement utile, en particulier sur la partie statistique.
- l'association des élus et de l'ensemble des acteurs est indispensable, pour une bonne prise en compte des enjeux du territoire

Bien qu'il soit à ce jour encore difficile de prendre du recul sur la méthodologie choisie, les premiers résultats apportent des éclairages intéressants. Cette étude sera dans tous les cas une base de travail indispensable pour une évaluation des actions de préservation.

En conclusion, ces travaux montrent à nouveau que pour chaque étude de fréquentation, la phase de préparation est fondamentale. On ne peut en aucun cas envisager un cahier des charges type. Pour chaque site et ses enjeux spécifiques, la définition des objectifs de l'étude de fréquentation est un effort nécessaire, duquel découlera la méthodologie qui lui sera propre.



Evaluer les impacts de la fréquentation sur le patrimoine naturel.

Quels outils pour évaluer l'impact de la fréquentation sur le patrimoine naturel ?

Aurore Maniez et Sandrine Debain, Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon

[Voir le diaporama](#)

La fréquentation des espaces naturels protégés pose aux gestionnaires la question des moyens à mobiliser permettant de concilier ouverture du site au public et préservation du patrimoine naturel. Une fréquentation non maîtrisée des sites peut en effet induire des dégradations, et ce par trois grands types d'impacts négatifs : les impacts sur le patrimoine naturel (dérangement de la faune, altération par destruction et arrachage de la flore et du milieu), les impacts sociaux (conflits d'usages, sentiment d'insécurité ou de dépossession du territoire par la population locale), les impacts sur l'image d'espace protégé (pollutions visuelle, sonore et auditive, vandalisme).

Si la question des impacts sur le patrimoine naturel préoccupe les gestionnaires des sites, les autres impacts sont loin d'être négligés. En effet, le rôle social joué par bien des espaces naturels protégés, et reconnu par les gestionnaires eux-mêmes, attire fortement l'attention sur les impacts en mesure de le fragiliser. L'incidence de la fréquentation sur le patrimoine naturel se détache toutefois par les positions contrastées qu'elle entraîne et les débats et questions qu'elle nourrit. C'est la raison pour laquelle une partie spécifique de cet atelier se concentre sur ces questions.


Les grandes sources de dégradation liés à la fréquentation des sites en LR

Les **sports motorisés**, quad et moto, apparaissent comme les véritables points noirs de la fréquentation, avec des impacts forts et nombreux touchant au patrimoine naturel (érosion, destruction du couvert végétal et dérangement de la faune), mais aussi à l'image du site dans son ensemble, provoquant sentiment d'insécurité et de dangerosité auprès des autres usagers. Ces pratiques sont récentes et se développent de manière considérable depuis les cinq dernières années. En effet, les pratiquants, à la recherche d'espaces « sauvages », de sensations fortes et de liberté, trouvent en les espaces naturels protégés des terrains de jeu adaptés.

Les **véhicules**, en stationnement ou en circulation, posent aussi problème par une altération du milieu et de l'image du site. De plus, le stationnement sauvage constitue un véritable danger par une réduction ou un blocage des voies d'accès au site des visiteurs et des secours. Le flux de véhicules a par ailleurs une incidence forte sur la population locale qui se sent envahie par les visiteurs et comme dépossédée de son territoire.

Pratiquants de **sports de pleine nature** et amateurs des **ressources** du site sont à l'origine de conflits d'usages du fait de leur nombre et leur superposition. Ils peuvent aussi provoquer, pour les mêmes raisons, sentiments d'insécurité et d'invasion chez les autres usagers du site, notamment auprès de la population locale. Ces pratiques laissent également des traces visibles sur le patrimoine naturel et dérangent la faune à proximité.

Enfin, le **vandalisme** observé sur les sites se matérialise par du vol, des dégradations (tags, barrières détruites, etc.) et des débris laissés à l'abandon, altérant très fortement l'image d'espace naturel préservé. Ce manque de respect des lieux s'explique par le refus et la remise



en cause des contraintes imposées dans un milieu où la liberté est avant tout recherchée. Les **chiens laissés errants**, par refus ou non compréhension de la réglementation, posent aussi problème, perturbant fortement la faune par leur présence et leurs aboiements, et générant un climat d'insécurité auprès des autres usagers et dégradations sur le site.


Quels éléments de connaissance sein du réseau?

S'il est aisé de décrire et lister les impacts possibles de la fréquentation, les mesurer reste un vaste chantier. La difficulté à corréliser fréquentation et perturbations de la faune et de la flore en isolant les autres facteurs et la nécessité d'un pas de temps de plusieurs années pour attester d'une évolution se traduisent par des protocoles délicats à élaborer et à appliquer. L'évaluation actuelle des impacts de la fréquentation sur le patrimoine naturel reste donc souvent basée sur des observations ponctuelles, à dire d'experts.

Les termes du débat

De ce fait, les positions exprimées au sein du réseau montrent une forte variabilité sur la question de l'impact de la fréquentation sur le patrimoine naturel. Une partie des gestionnaires estime en effet ces impacts négligeables ou que leur évaluation, qui impliquerait la mobilisation de moyens importants, n'est pas une priorité. L'autre partie des personnes interrogées estime au contraire ces impacts comme conséquents et souhaitent disposer d'éléments quantitatifs à cet égard. Pour ces derniers, seule une évaluation sérieuse des impacts de la fréquentation sur le patrimoine naturel permettra, non seulement de mieux orienter les mesures à mettre en œuvre, mais surtout de disposer d'un argumentaire solide lors de concertation avec les acteurs du territoire

Trois exposés relatifs à l'évaluation des impacts de la fréquentation sur le patrimoine naturel sont ici présentés : deux démarches en cours au sein des réserves naturelles catalanes, puis la synthèse d'un travail inter réseau, animé depuis 2005 par la fédération des parcs naturels régionaux, sur les impacts environnementaux des sports de nature.



Un observatoire photographique pour évaluer l'évolution de l'érosion des sentiers.

Stéphane Katchourra, Commune d'Argelès sur Mer, Réserve Naturelle Nationale de Mas Larrieu

[Voir le diaporama](#)

La réserve naturelle nationale du Mas Larrieu a été créée par le décret N° 84-673 en date du 17 juillet 1984. Elle est gérée par la commune d'Argelès-sur-Mer.

Le site protégé s'étend sur une superficie de 145 hectares. Il se situe sur les communes d'Argelès-sur-Mer et d'Elne. De forme triangulaire, il se délimite à l'Ouest par le pont du C.D. 81 et pour sa façade maritime, au Nord par le débouché de l'ancien lit du Tech, au sud par le Grau de la Riberette. Cette zone est traversée par la rivière "Le Tech" du pont du C.D. 81 jusqu'à son embouchure en mer Méditerranée.

Dans ce périmètre, sont présents des espèces et des habitats naturels inscrits à divers titres comme rares ou/et menacés au niveau local, départemental, régional, national et international.

De par sa situation géographique, enclavée par les grands complexes touristique de St. Cyprien Plage au nord et Argelès Plage au sud, la réserve naturelle est très fréquentée. On estime que la fréquentation est supérieure à plus de 400 000 personnes par an.

Afin de mieux évaluer l'impact de cette fréquentation sur le patrimoine nature de la réserve, l'ensemble des fonds aériens existants sur la zone ont été centralisés et étudiés à l'occasion de la rédaction du premier plan de gestion, en 1988. Ces premiers clichés, illustrés par la photo 1, montraient alors une très forte érosion de la zone sud de la réserve, avec la création de tout un réseau de cheminements créés soit par les piétons traversant la zone, ou les 4*4 pratiquant le massif dunaire.

Face à ce constat, le gestionnaire a pris l'option d'aménager la réserve par des itinéraires balisés et de suivre l'évolution de la couverture du sol par photos aériennes sur un pas de temps de 10 ans.

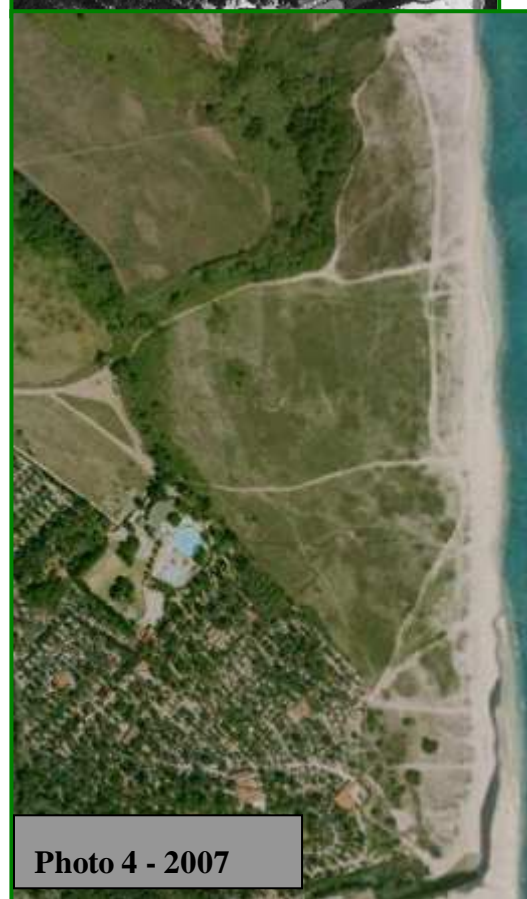
En 1994, à la fin du premier plan de gestion, on voit ainsi apparaître les chemins balisés et un peu d'érosion sur le massif dunaire (photo 2). En 1999-2000, à la fin du second plan de gestion, la restauration du couvert végétal en dehors de chemin balisés.

Les archives de la mairie contenaient également des fonds aériens à des altitudes plus basses et sous des angles différents, ensuite complété par des campagnes commandées auprès d'un photographe en parapente.

Ces clichés sont particulièrement illustratifs de l'évolution de la couverture végétale (photos 5 à 8).

En complément de ces fonds aériens, une campagne de photos au sol a été mise en place sur quelques station, afin d'offrir une évaluation rapide de l'aménagement sur le site et de la restauration naturelle sur la zone. (Photos 9 à 12).

Photos aériennes – source IGN – CG66 – Google Earth




Photos aériennes à une altitude plus basse – Source mairie Argelès – F. Hédelin





Campagne de photos au sol – Source Mairie d'Argelès





Quelle possibilité d'évaluation de la fréquentation motorisée sur les populations de faune ? Une démarche en cours au sein de la réserve de Prats de Mollo la Preste.

Pascal Gaultier, Réserve Naturelle Nationale de Prats de Mollo La Preste

[Voir le diaporama](#)

La RNN Prats de Mollo est un site de montagne de 2300 ha entre 1600 et 2500 m d'altitude.

Elle est traversée par une piste de 8 km de long, qui ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune réglementation et est utilisée par les éleveurs et un public libre encore mal cerné.

Cette piste cause des problèmes de dégradation sur les habitats naturels limitrophes. Cet impact direct a déjà fait l'objet d'une étude d'impact poussée, financée par le Syndicat Mixte du Canigou, permettant de dresser un état 0 et d'évaluer cet impact de l'ouvrage.

Les impacts de cette piste sur les populations de faune et de flore restent par contre encore mal connus, et une réflexion est actuellement en cours au sein de la réserve afin d'évaluer ses impacts sur la faune. La démarche s'articule autour des quatre axes suivants :

- Mieux comptabiliser la fréquentation motorisée de la piste par la pose d'un éco compteur.
- Evaluer la valeur biologique de part et d'autre de cette piste
- Evaluer le lien éventuel entre fréquentation et qualité des populations de la faune
- Imaginer des solutions et les rapporter aux décideurs.

Evaluation du niveau de fréquentation

La physionomie de la piste induit une baisse de la fréquentation motorisée au fur et à mesure de la montée, en grande partie du fait de l'état de la piste.


Un parking à 1800 m, puis un point de retournement un peu plus haut marque une limite naturelle d'accessibilité de la piste pour les véhicules. Un deuxième parking au col des Basses, ainsi qu'un panneau incitant l'arrêt des véhicules, forment un deuxième point de rétention le long de la montée. Un éco compteur au départ de la piste permet de mieux évaluer le nombre de véhicules fréquentant la piste et d'identifier les pics de passages (à partir de début 2009 deux autres compteurs seront placés plus haut). L'analyse horaire des données permet en outre d'accéder à des informations utiles sur les types d'usagers fréquentant cette piste.

Ces données ont permis de relever deux éléments importants : la fréquentation motorisée de la piste s'élève à une moyenne de 4000 véhicules par an, dont seuls 40% d'utilisateurs connus (usage pastoral, chasse, cueillette).

Une étude complémentaire a donc été réalisée sur la base d'enquête sur un été afin de mieux cerner le profil des autres usagers. Elle a montré l'importance du nombre de visiteurs dont la motivation peut être qualifiée de « tourisme paysager », très peu des pistes permettant en effet d'accéder à une altitude de 2200 m d'altitude en véhicule motorisé.

Evaluation de l'impact de la fréquentation sur la faune

L'enjeu aujourd'hui est de développer une démarche d'évaluation des impacts de cette fréquentation sur les populations de faune.



Dans ce but, un recensement de toutes les espèces présentes le long du linéaire de la piste a été réalisé sur un été, pour lesquelles une échelle de sensibilité à la fréquentation a ensuite été dressée. Par exemple, pour les oiseaux, une soixantaine d'espèces ont été identifiées, pour lesquelles le niveau de sensibilité a été évalué à dire d'expert (espèce peu sensible au dérangement ; forte sensibilité au dérangement avec fuite avérée ; risque de destruction par collision avec véhicules...). Une fois cet état 0 dressé, on cherchera à le comparer avec un nouveau recensement d'ici 3 ou 4 ans.

Nous disposons également d'observations précises sur quelques espèces, comme le gypaète barbu pour lequel un programme de renforcement des populations est en cours et permet de disposer de données hebdomadaires, ainsi que pour la perdrix grise pour laquelle l'évaluation du succès reproducteur permet de disposer de données annuelles.

La difficulté de ce type d'évaluation est de pouvoir disposer de données suffisantes, permettant de séparer les variabilités liées à d'autres facteurs que ceux liés à la fréquentation. Il existe en effet une variation pluriannuelle des effectifs sur l'ensemble du massif et des différences de comportements entre espèces qui doivent être prises en compte pour démontrer le lien entre l'impact de la fréquentation et l'état de la population. Il est dans tous les cas nécessaire de disposer d'un jeu de données conséquent et réalisé sur plusieurs années.

En attendant une meilleure évaluation des impacts effectifs de la fréquentation motorisée sur les populations de faune, des mesures réglementaires pourraient être prises dans le but d'assurer le succès de la reproduction des espèces présentes. La pression de la surveillance du site et des pratiques de sensibilisation des visiteurs doivent également être maintenues.

Evaluation et gestion des impacts environnementaux des sports de nature

Valérie HORYNIECKI- Fédération des Parcs naturels régionaux

[Voir le diaporama](#)

L'évaluation des impacts environnementaux des sports de nature fait l'objet d'une démarche inter réseau depuis 2005, pilotée par un groupe de travail rassemblant Réserves Naturelles de France, la Fédération des Parcs naturels régionaux, Rivages de France, et, depuis 2006, l'Office National des Forêts, parcs Nationaux de France et les acteurs du monde sportif (ministère des sports et comité olympique).


La démarche de ce groupe de travail s'inscrit dans une demande d'une meilleure connaissance des impacts des sports de nature, afin de trouver des moyens pour les limiter et mieux concilier sport et préservation des espaces naturels.

Il n'existe à ce jour pas de liste exhaustive des sports de nature, la Loi sur le sport de 2000 définissant les sports de nature simplement par leur lieu de pratique.

On estime l'ampleur de ces disciplines en France à 30 millions de pratiquants et 2,5 millions de licenciés de fédérations. Ces pratiques font également l'objet d'un argument touristique majeur, puisque plus de 55% des français déclarent pratiquer une activité de ce type (VTT, randonnée, ski).

La 1^{ère} phase de ce travail a constitué en la réalisation d'un guide offrant un recueil des méthodes et outils existants pour concilier sport de nature et préservation de la nature. Ce guide, édité par l'ATEN et intitulé « sports de nature : outils pratiques pour leur gestion » est paru en 2008.

La 2^{ème} phase se proposait de lancer une réflexion sur les outils d'évaluation des impacts environnementaux des sports de pleine nature. On constate effectivement qu'il existe à ce jour



peu d'approches scientifiques dans ce but, et que l'évaluation de ces impacts reste souvent une approche sensible, limitant la possibilité de développer un argumentaire solide dans le cas de litige, ou de conflit d'usage sur un site. Cette démarche s'inscrivait ainsi dans une réflexion collective, associant à la fois gestionnaires d'espaces naturels et acteurs du monde sportif, visant la construction d'outils d'aide à la gestion et la diffusion de connaissance auprès du plus grand nombre.

Ces travaux ont consisté à un état des lieux de la bibliographie et des données existantes sur les impacts environnementaux de sports de pleine nature, la notion d'impact environnemental ayant été circonscrite à la dégradation des milieux naturels (écrasement de la flore, diminution du couvert végétal) et au dérangement de la faune.

Une recherche bibliographique et d'enquête auprès de gestionnaires d'espaces naturels et du milieu universitaire a ainsi abouti à l'établissement d'une base de données de 700 études s'intéressant à l'évaluation d'impacts environnementaux de sports de nature. L'analyse des approches méthodologiques développées au sein de ces études a à nouveau montré la complexité des protocoles nécessaires à une évaluation des impacts. De ce fait, si il existe bien des résultats diffusables et exploitables, un certain nombre de sports de nature n'ont encore fait l'objet d'aucune évaluation.

Dans l'objectif de synthétiser les données recueillies, et de les rendre exploitables directement par les gestionnaires de sites, l'option a été prise de sélectionner quelques une de ces études et de les valoriser par la réalisation de fiches s'intéressant à une pratique sportive donnée et à l'impact que cette pratique sportive peut générer sur un milieu ou une espèce.

Une quinzaine de fiches a ainsi été rédigée, chacune étant composée d'une synthèse bibliographique des impacts que peut avoir la pratique sportive ciblée, puis zoomant sur une étude particulière.

En guise d'exemple, on présentera ici une des fiches réalisée sur les impacts environnementaux du kite-surf, et illustrée par une expérience languedocienne portée par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise.

Le kite surf est une pratique qui a connu un essor considérable dans les dernières années : encore inexistant il y a dix ans, il regroupe aujourd'hui 15 000 pratiquants en France, dont un quart est concentré sur le littoral du Languedoc-Roussillon.

La lagune de Lapalme, lieu de pratique de cette activité, a fait l'objet d'une étude de son impact, dans le cadre de la réalisation du document d'objectif Natura 2000.

Une cartographie fine de l'herbier lagunaire a été réalisée en 1999 et 2005, période où le kite-surf s'est beaucoup développé sur le site. La comparaison de la couverture végétale à ces deux dates a mis en évidence une dégradation du milieu, liée en particulier à des problèmes d'eutrophisation. Par contre, la pratique du kite surf semble n'avoir eu que des impacts ponctuels, liés à des piétinements d'algues, et s'est particulièrement développée sur des zones où l'herbier était initialement peu développé.

Face à ce constat, le Parc a fait le choix d'orienter ses actions sur des problèmes identifiés en parallèle, concernant l'accessibilité du site et le stationnement des véhicules. Si la pratique du kite surf a peu affecté l'herbier lagunaire, la zone périphérique a pâti de l'augmentation de fréquentation par une érosion des berges et une dégradation de la végétation sur les abords de la lagune. Le Parc a donc travaillé à une meilleure sensibilisation des pratiquants et à l'organisation de l'accès t de l'activité.



Ces fiches ont pour objectif de diffuser largement les données scientifiques existantes auprès des gestionnaires d'espaces naturels et des acteurs du milieu sportifs. Elles sont disponibles en téléchargement sur les sites du pôle ressource national des sports de nature, ainsi que sur le site de l'ATEN.

Multiplicité des pratiques et des usages du site : quels leviers d'actions pour les gestionnaires ?

Diversité des usages: Quels enjeux? Quels outils mis en œuvre?

Aurore Maniez et Sandrine Debain, Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon

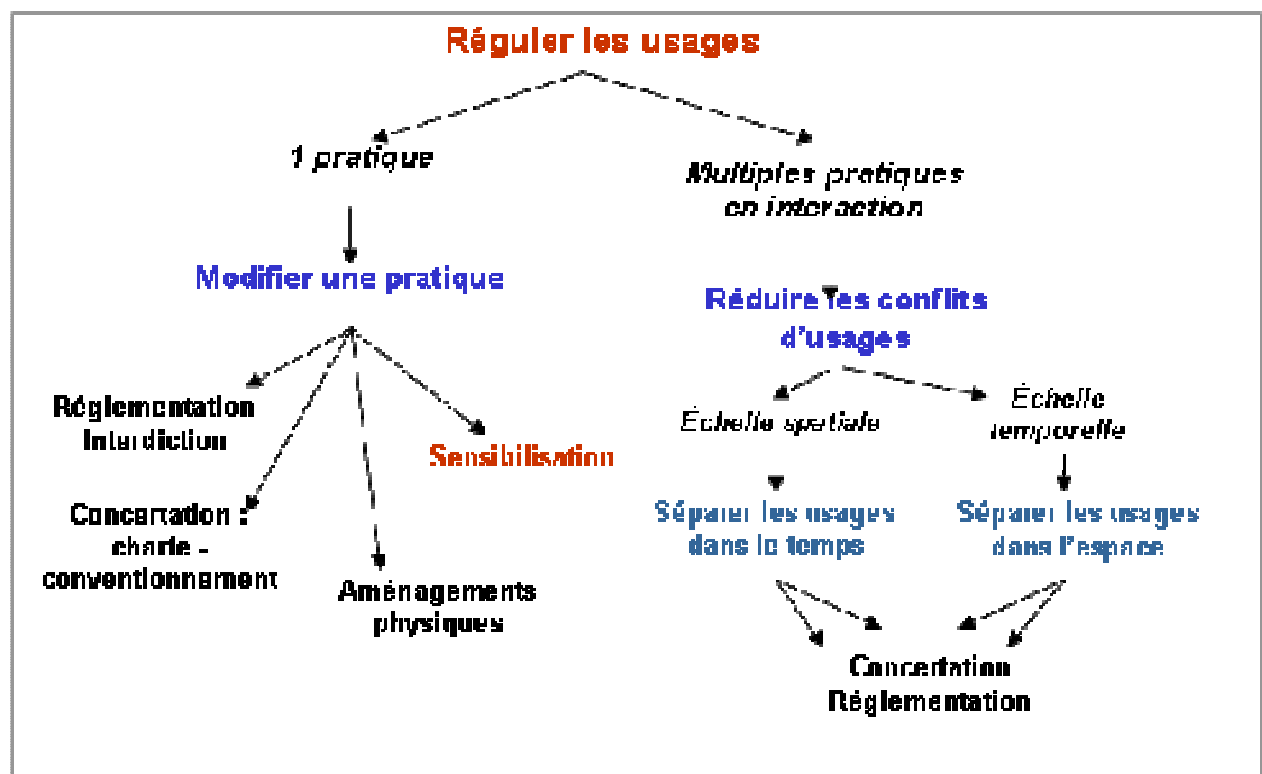
Voir le diaporama

Comme les présentations précédentes l'ont montré, les espaces naturels protégés sont les sièges d'activités diverses, qui peuvent dans certains cas s'avérer préjudiciables aux objectifs de gestion du site, ou induire des tensions entre les différents usagers.


Six grands types d'activités sont cités par les gestionnaires, comme sources potentielles d'impacts négatifs sur le site, en absence d'une gestion appropriée.

Il s'agit en premier lieu du développement des sports motorisés et de la circulation des véhicules, suivis par les sports de pleine nature, en plein essor également, les différents usages d'exploitation des ressources du site (chasse, pêche, cueillette), et enfin le vandalisme et du cas particulier des chiens errants.

Face à cette diversité d'usages du site, trois grand type d'actions sont mises en œuvre par les gestionnaires, illustrées par la figure suivante: la mise en œuvre d'aménagements et d'une réglementation ciblée, la concertation avec les usagers, la sensibilisation aux enjeux du site



La **modification d'une pratique** est possible en l'empêchant physiquement à l'aide d'aménagements spécifiques, en la réglementant voire l'interdisant, ou en mettant en œuvre un travail de concertation formalisé par des chartes ou des conventions.



Les sports motorisés, véritables points noirs de la fréquentation, sont ainsi interdits sur les espaces naturels protégés par la réglementation qui s'y applique, et leurs passages à travers le site sont entravés physiquement autant que possible.

La **concertation** permet, par l'instauration d'un dialogue avec les usagers et professionnels utilisant le site comme un support à leurs activités, de modifier les lieux ou les périodes de pratiques au regard de la sensibilité spatiale et temporelle de l'espace naturel. Des chartes ou conventions sont ainsi établies avec des fédérations sportives de kite-surf, des accompagnateurs de randonnée équestre ou des fédérations de chasseurs sur les zones à emprunter ainsi que sur les périodes d'exercice.

Réduire les conflits d'usages se traduit aussi par un travail de concertation auprès des différents interlocuteurs impliqués afin de pouvoir proposer des espaces différenciés, y compris de manière temporelle. Ces conflits s'installent aussi bien entre professionnels qu'entre pratiquants de sport de pleine nature ou simples promeneurs.

L'action de concertation, bien que souvent efficace, tant pour modifier une pratique que pour réduire les conflits d'usages, ne peut s'appliquer dans toutes les situations et c'est là son principal frein. Elle suppose en effet une structuration des acteurs concernés. Certaines pratiques, plutôt individuelles, ne peuvent donc être infléchies de ce fait et continuent à se pratiquer de manière sauvage et anarchique sur des espaces sensibles, comme les activités de baignade ou les sports motorisés.

Cette dernière pratique, interdite sur tous les sites languedociens, soulève d'ailleurs la question du respect de la réglementation établie sur le site aussi bien quant aux usages du site qu'au niveau des zones empruntées. En effet, les gestionnaires sont bien démunis face à cette question, « *on a l'impression que la loi n'existe pas ici* », et y remédie pour certains à l'aide de campagne de verbalisation, à l'efficacité non toujours probante.

La concertation suppose également une bonne connaissance et d'une présence dans la durée des acteurs concernés. Les manifestations sportives de grande envergure, organisées par des personnes étrangères au site de manière ponctuelle, ne peuvent donc être empêchées par la concertation, malgré les impacts forts qu'elles entraînent sur un milieu naturel qui ne leur sert que de support. Une identification claire du gestionnaire du site par les différents acteurs impliqués est donc fondamentale. La question de la légitimité du gestionnaire sur le territoire est aussi par là sous-jacente.

La marge de manœuvre des gestionnaires sur les usages semble plus réduite que sur les flux de visiteurs. En effet, si on excepte la concertation menée avec succès sur les sites, toucher les usagers en modifiant leurs pratiques s'avère délicat. La sensibilisation, objectif de gestion tâchant de tirer parti de la fréquentation, peut aussi y concourir.

Quelle procédure face à l'organisation d'une manifestation sportive dans un espace protégé ?

Christine Marsteau, DIREN LR

[Voir le diaporama](#)

L'essor actuel des activités de pleine nature et de l'organisation de manifestations sportives de grande ampleur dans les espaces protégés pose souvent question aux gestionnaires de ces sites et justifie donc une présentation de la procédure administrative en vigueur pour ce type d'évènement. La procédure à suivre est donc une déclinaison spécifique de la réglementation générale des espaces protégés. Cette présentation s'intéressera aux trois situations des réserves naturelles, des sites natura 2000 et des sites classés.

La réglementation des réserves naturelles fait appel aux articles L332-1 à L332-27 du code de l'environnement. Il existe trois types de réserves naturelles : les réserves naturelles nationales, les réserves naturelles régionales et les réserves naturelles de Corse. Dans ces trois cas, c'est l'autorité de classement, et responsable du respect des dispositions réglementaire qui varie.


Tout projet prévu sur le territoire d'une réserve doit respecter l'article L332-9 du CE indiquant que « *Les territoires classés en RN ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale []* ». C'est ensuite l'arrêté ministériel ou le décret de création de la RNN, ou la délibération de classement de la RNR qui réglemente ou interdit certaines activités sur chacune des réserves.

On prendra ici l'exemple d'activités déjà réglementées par l'arrêté de création :

- Dans la RNN de Cerbère-Banyuls, le décret de création indique que les conditions d'exercice de la pêche professionnelle ou de loisir, la circulation et le stationnement des embarcations et des personnes, les activités sportives ou touristiques doivent être réglementées par des arrêtés préfectoraux (préfet de région ou préfet maritime ». Sur cette réserve, il existe déjà trois arrêtés qui donnent des précisions au décret.
- Dans la RNN du Bagnas, le décret de création stipule l'interdiction de circuler à cheval dans les zones humides des étangs. Les autres formes de circulation, d'accès et de stationnement des personnes devant être réglementées par arrêté préfectoral. Il existe un arrêté préfectoral qui ne permet le passage des personnes uniquement sur la plage, le reste de la réserve naturelle étant interdit au public.
- Dans le cas de la RNN TM71, le décret de création indique que « la circulation des personnes dans la partie souterraine de la réserve est réglementée par arrêté []. Cet arrêté définit le nombre annuel de visiteurs, la fréquence des visites ainsi que leurs conditions d'organisation par l'organisme gestionnaire ». Deux arrêtés existent pour la réserve du TM71 : Le premier limitant la visite de la réserve à 10 visites et 100 personnes par an, chaque groupe étant encadré par deux accompagnateurs reconnus, le deuxième arrêté liste les accompagnateurs reconnus et peut donc faire l'objet de révision régulièrement.

Ce cadrage des activités réglementées dans la réserve par le décret de création, puis par des arrêtés préfectoraux le précisant, facilite le rôle du gestionnaire de la réserve, qui dresse chaque année un compte-rendu de ces activités au comité consultatif.

Il existe également plusieurs articles type pouvant être utilisés dans le décret de création et permettant de cadrer les activités sportives futures au sein de la réserve. On citera les articles suivants : « *La circulation et le stationnement des personnes ne sont autorisés que sur les*



sentiers aménagés à cet effet / peuvent être réglementés ... », « Les activités sportives ou touristiques et les manifestations sportives sont soumises à autorisation... »

On détaillera maintenant ici la procédure à suivre pour autoriser une manifestation sportive sur un espace protégé.

D'un point de vue réglementaire, qu'il s'agisse d'une réserve naturelle, d'un site classé ou inscrit, il ne peut y avoir de « modification de l'état ou de l'aspect du site ». C'est cependant rarement le cas pour une manifestation sportive, à moins que des aménagements soient prévus, comme la création d'un sentier ou d'une piste. Dans le cas contraire, la procédure se déroule en application de l'acte de classement de la réserve.

Le pétitionnaire (l'organisateur de la manifestation) se doit donc de produire un dossier contenant :


- un descriptif de la manifestation,
- des cartes précises (1/25 000 ou 1/50 000) dont celles des habitats et des espèces,
- une évaluation des incidences Natura 2000
- une description des mesures prises pour les participants, les contrôleurs, les secours, la sécurité, le public
- une évaluation globale de la fréquentation induite
- l'autorisation du propriétaire et de la commune

Le gestionnaire, préfecture, DIREN, DDAF ou conseil régional examine ensuite dans quelle mesure ce dossier s'inscrit dans une action du plan de gestion ou faisant l'objet d'une réglementation par arrêté. Dans le cas contraire, il doit faire l'objet d'une consultation du comité consultatif. Dans le cas d'un avis favorable, l'autorité formule alors son avis. Dans le cas d'un avis défavorable par le comité consultatif, le dossier est transmis pour avis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, et dans le cas où il y a modification de l'aspect ou de l'état de la réserve, de la commission des sites. Ces deux instances étant réunies, si les deux avis sont favorables l'autorité décide de donner une autorisation ou non. Dans le cas contraire, elle transmet le dossier à la commission aires protégées du Conseil National de la Protection de la Nature. L'autorisation sera alors formulée par le ministre compétent.

Le code de l'environnement indique qu'une fois le dossier complet, le préfet dispose de cinq mois pour instruire son instruction. Par ailleurs, dans le cas d'une manifestation sportive, le bureau de la préfecture doit également faire d'autres consultations qu'au titre de l'espace protégé (DDJS, DDAS...). On voit que l'ensemble de cette procédure est assez longue et complexe. On a donc tout intérêt à cadrer au maximum les activités pouvant faire l'objet de réglementation au sein de l'espace protégé par des arrêtés préfectoraux en amont.

On finira cette présentation par deux exemples récents en Languedoc-Roussillon.

La commune de Vernet avait pour projet de baliser des circuits de VTT permanent. Nous leur avons donc demandé dans quelle mesure ces circuits utilisaient des voies préexistantes et un dossier comme précisé plus haut. La commune souhaitait éditer sa plaquette de présentation dans les mois suivants et a donc fait le choix de n'y inclure que les circuits en dehors de la réserve naturelle.




Un deuxième dossier très récent est celui de la course ultra-trail des deux catalognes. Cette course de 24 heures et partant de nuit, prévoyait 500 participants sur un circuit de 83km traversant le Canigou, les communes de Py, de Mantet et de Nyer jusqu'en Catalogne sud

On a donc demandé au pétitionnaire l'ensemble du dossier précisé plus haut. Bien qu'il n'ait pas pu être finalisé à temps, le dossier a été présenté aux comités consultatifs des réserves concernées et en CSRPN. Ces instances ont formulé un avis défavorable au regard des objectifs de création des réserves traversés en terme de tranquillité de la faune sauvage (en particulier des lagopèdes alpins et du grand tétras) de conservation des habitats et d'accueil du public ainsi qu'au regard de l'absence d'incidence Natura 2000. Elles ont par ailleurs recommandées que soient privilégiés des projets en dehors des zones protégées des galliformes de zones de montagne. L'organisation de manifestations de cette ampleur devrait en outre être réfléchies en amont et à des échelles plus large, les interlocuteurs privilégiés devant alors être les syndicats mixte Canigou grand site et du PNR des Pyrénées catalanes

Cette intervention est conclue par une précision sur l'historique et la réglementation spécifique aux sites classés et des opérations grand site par M. Didier Rochotte, DIREN LR.

[Voir le diaporama « Dispositions de la loi organisant la protection des sites classés et éléments d'information concernant leur gestion »](#)



Concertation et aménagement : l'exemple de l'étang de Pissevaches.

*Franck Cazin, Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude
Alain Dindeleux, CPIE des Pays Narbonnais*

[Voir le diaporama](#)

Cette présentation à deux voix se propose d'exposer un exemple d'étude et de concertation menée sur un territoire très dégradé par la fréquentation motorisée et ayant abouti à des aménagements réussis et acceptés par tous.

Contexte

Le territoire de la basse plaine de l'Aude, site NATURA 2000 d'une surface de 5000 hectares, se caractérise par une mosaïque de zones humides méditerranéennes, réparties selon les deux gradients de submersion et de salinité.

L'essentiel de la zone littorale de ce territoire est propriété du Conservatoire du Littoral, qui en a confié la gestion au Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude (SMBVA). En dehors de cette maîtrise foncière partielle, il existe peu d'outils de protection, si l'on excepte son inscription au réseau Natura 2000, qui a ainsi donné une cohérence d'approche et de gestion à l'ensemble de ce site de la basse plaine de l'Aude.

En l'absence d'outil réglementaire, de nombreux conflits d'usage liés à la gestion de l'eau, au partage de l'espace et à la circulation des véhicules motorisés ont eu longtemps pour conséquence une forte dégradation des milieux naturels jusqu'au début des années 2000. Face à ce constat, le syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude a souhaité mettre un place un plan de gestion sur l'ensemble du territoire. Un travail de concertation et d'analyse du fonctionnement du territoire a abouti en 2003 sur un programme d'une quarantaine d'actions sur une période de dix ans.

Ce programme intègre en particulier un volet visant une maîtrise de la fréquentation sur le lido, dont les objectifs sont la mise en œuvre d'un plan de circulation et du stationnement, la réglementation des sites, l'implantation de signalétique et le développement de campagnes de sensibilisation

Maitrise de la fréquentation sur les lidos – l'exemple de l'étang de Pissevaches

Au sein de ce territoire, l'étang de Pissevaches est une lagune méditerranéenne à submersion temporaire très salée, avec des sur salures pouvant dépasser 100g/l. Sur la rive droite de l'Aude, il est situé au sein d'une zone touristique importante, la station balnéaire de Saint-Pierre la mer comprenant de 40 à 50 000 lits et est encadré d'infrastructures touristiques : camping, camp naturiste et base de loisirs nautiques. La concentration d'usages de loisirs et sportifs induit une pression importante sur cet espace naturel qui présente un intérêt écologique majeur d'un niveau international.

En outre, à l'époque, la maîtrise foncière du site était assurée par deux propriétaires différents ; le Conservatoire du littoral et les Salins du midi, ce qui ne facilitait pas une prise de décision globale.

Afin de faciliter la prise de décision publique, le SMBVA a confié en 2004 une étude de la fréquentation du site au CPIE des pays Narbonnais et au cabinet ECOSYS



1^{ère} phase : Diagnostic sur la qualité des milieux et sur les pratiques et activités.

L'analyse des enjeux écologiques du site place l'étang de Pissevaches comme un site d'intérêt écologique majeur, avec 22 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires, un cortège de flore remarquable avec une dizaine d'espèces d'intérêt européen, national ou régional, et un très fort potentiel pour l'avifaune, en particulier pour la reproduction des laro-limicoles

La cartographie des usages humains du site montre la juxtaposition de toutes les pratiques de pleine nature (baignade, sports nautiques, sports motorisés) ainsi qu'un accès et un stationnement des véhicules sur l'ensemble de la plage.

L'ensemble de ces pratiques conduisait à de nombreux types de dégradation sur le site liés aux conflits d'usage, à des dépôts sauvages, à des embouteillages et un stationnement sauvage important.

A ce stade, un travail de concertation devait être mené afin d'aboutir à un plan d'aménagement permettant une meilleure conciliation entre les pratiques et la préservation du milieu naturel.

2^{ème} phase : un plan d'aménagement concerté

La rencontre de l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales et services de l'état, associations et acteurs économiques) a permis de dresser un calendrier des différents usages du site et une analyse de leurs compatibilités.

En synthèse de ces données, on constate que les seules activités incompatibles avec les enjeux de conservation du site sont la circulation et le stationnement des véhicules sur la plage et les activités nautiques (voile et kite surf), en développement sur ces milieux.

L'ensemble de ces éléments de diagnostic, présenté et discuté au cours d'une table ronde rassemblant l'ensemble des acteurs consultés a abouti sur l'émergence d'un consensus sur la nécessité de supprimer l'accès et le stationnement des véhicules motorisés sur la plage.

Le plan d'aménagement, validé à cette occasion et mise en œuvre dès l'été suivant, s'articulait autour de quatre points :

- surveillance du site et respect de la signalétique
- renforcement de la communication sur les enjeux écologiques du site (campagnes de sensibilisation des estivants, sentier d'interprétation réalisé avec les écoles des communes concernées)
- interdiction de l'accès et du stationnement des véhicules motorisés
- mise en place d'un stationnement complémentaire en amont et d'un cheminement balisé pour les piétons.

Conclusion

Cet exemple de concertation réussie montre la possibilité d'aboutir à une gestion conciliant fréquentation et préservation des milieux naturels, quand elle s'appuie sur un travail d'analyse des enjeux du territoire partagé par l'ensemble des acteurs.

Dans cette démarche, des aménagements qui auraient pu être mal vécus pour les aspects contraignants (fermeture d'accès à la plage aux véhicules) font finalement l'objet d'une unanimité par les usagers qui retrouvent volontiers l'aspect sauvage et préservé d'un site naturel de qualité.

La mise en place de ce programme d'aménagement, conjointement avec d'autres actions comme la mise en place d'une station d'épuration et de programmes d'animations nature estivales, a permis à la commune de Saint-Pierre la mer d'afficher clairement une stratégie de développement respectueux du milieu naturel et d'obtenir ainsi en 2007 le label pavillon bleu, qu'elle valorise aujourd'hui largement.

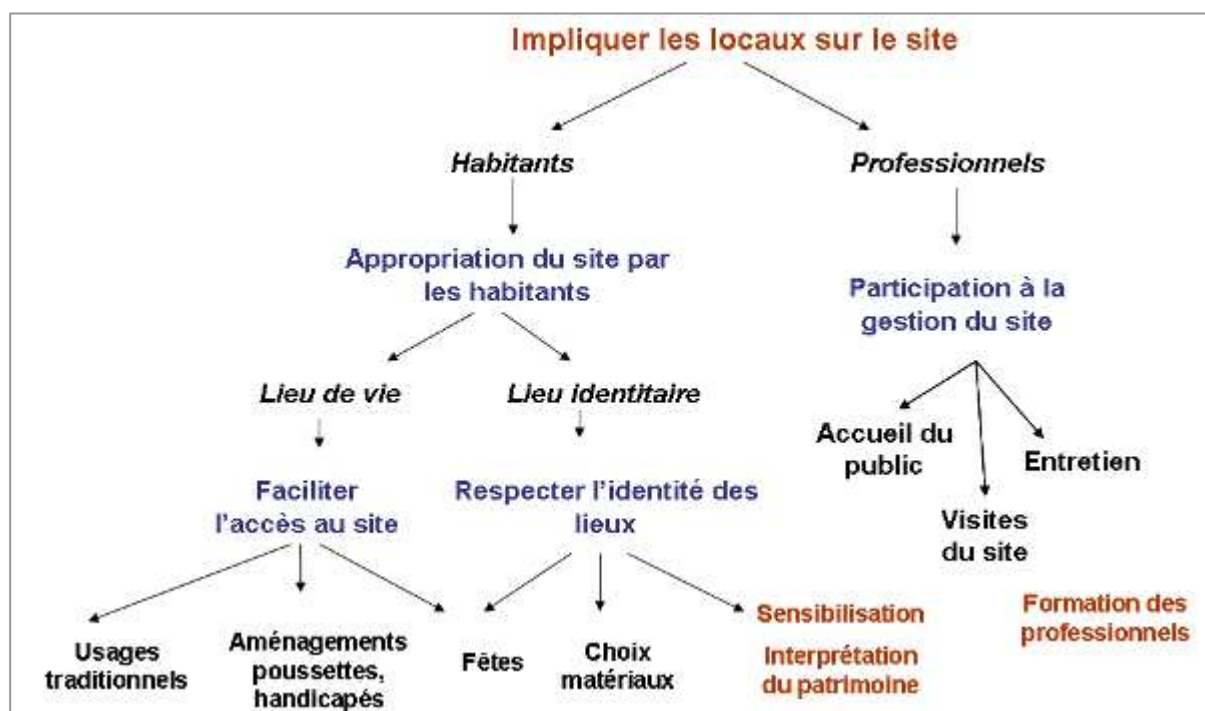
Ces travaux ont depuis été complétés par la surveillance à cheval par un garde littoral assermenté et la mise en place d'une réglementation par arrêté municipal. Des travaux d'encadrement de la fréquentation seront également poursuivis au cours d'un programme LIFE concernant plusieurs sites lagunaires du Languedoc-Roussillon.


La fréquentation : un atout pour les espaces naturels protégés ?

Les sections précédentes se penchaient sur les questions d'une meilleure évaluation de la fréquentation des espaces naturels, et les méthodes mobilisées aujourd'hui dans le but de limiter ses impacts négatifs sur le site.

Mais la fréquentation des espaces protégés n'est pas simplement vécue aujourd'hui comme une contrainte, qu'il convient de prendre en compte afin de s'assurer une préservation du patrimoine naturel. Elle est également un vecteur essentiel pour une meilleure appropriation de ces sites par la population, et une inscription plus marquée dans leur territoire.

Profondément attachés à cette fonction sociale des espaces naturels, les gestionnaires de ces sites en Languedoc-Roussillon expérimentent aujourd'hui de nouvelles pistes visant à la développer et la valoriser. Qu'ils s'agissent d'impliquer davantage les locaux dans la gestion des sites, d'approfondir les liens entre patrimoine naturel et identité des territoires, ou encore de mettre en œuvre des actions pédagogiques, c'est toujours cette **notion d'appartenance de l'espace naturel à son territoire** qui fait l'objet de réflexions et de travaux. La figure suivante illustre la diversité des actions mises en œuvre sur les sites dans cet objectif.





Les deux derniers exposés explorent deux pistes complémentaires par lesquelles la fréquentation des espaces naturels peut devenir un atout pour ceux-ci, par la valorisation de leur fonction sociale d'abord (étang du Méjean), puis économique (étude du réseau des grands sites de France).

L'étang du Méjean, un espace naturel accessible à tous, et facteur de lien social en zone péri-urbaine.

G. Zapata, Maison de la Nature de la Commune de Lattes, Site naturel protégé de l'Etang du Méjean.

Voir le diaporama

Le site naturel de l'étang du Méjean est une propriété du conservatoire du littoral de 700 hectares dont la gestion a été confiée à la commune de Lattes et qui se caractérise par une position périurbaine atypique au sein des espaces protégés du Languedoc-Roussillon.

Sur la commune de Lattes, qui compte 17 000 habitants, le site est à proximité de la ville de Montpellier (240 000 habitants) et Pérols (8000 hab), Villeneuve les Maguelone (8000 hab) et Palavas (6000 hab l'hiver / 60 000 l'été). Les grands projets d'urbanisation prévus en Lattes et Montpellier et l'accroissement actuel de la population de l'agglomération de Montpellier préfigurent une pression urbaine d'autant plus intense dans les dix ans à venir.

Cette situation implique une fréquentation de l'étang du Méjean de l'ordre de 100 000 personnes par an, dont 18 000 viennent visiter la maison de la nature et 2500 scolaires accueillis au cours d'animations pédagogiques.


En 2004, le plan de gestion du site visait donc trois grands objectifs : la maîtrise de la fréquentation, la conservation de la roselière et l'hydraulique.

Un premier scénario visait les mesures à prendre dans les 5 à 10 ans, dans l'objectif de mieux préserver le site et de faire comprendre qu'un site naturel protégé n'impliquait pas les mêmes pratiques qu'un espace vert urbain ou péri-urbain. Une réserve de chasse a ainsi été créée, devenue le cœur nature, pour lequel toutes les actions mises en œuvre visent une protection maximum. Un circuit de détente a été mis en place à l'extérieur de cette zone et constitue une zone tampon du site. Les accès au site ont également été fortement réduits de 6 entrées initialement à une seule, contrôlée par la maison de la nature. L'aire de stationnement a également été reculée de 500 m et des stationnements vélos ont été aménagés. L'aménagement des horaires d'accès au site, avec une fermeture du sentier avant 9h00 et après 18h00, a également limité la pratique de la course à pied qui allait croissante, et s'avérait peu cohérente avec les objectifs de gestion du site.

Dans un deuxième scénario, des aménagements doux dans la zone tampon visent à répondre à la demande d'une population péri-urbaine, comme la pratique d'activités sportives, tout en restant dans une démarche cohérente avec la préservation du site, et permettant de conserver l'image d'espace naturel préservé souhaité pour le Méjean.

La situation particulière de l'Etang du Méjean en plein cœur d'agglomération lui confère un rôle clef dans la création et le maintien du tissu social.

Malgré son caractère protégé, le site du Méjean est en effet resté le siège d'activités traditionnelles chères à la population alentour, comme les activités taurines. Il contribue par ailleurs activement à la vie scolaire de la commune en accueillant près de 2500 élèves par an à la maison de la nature au cours d'animations, et en organisant des chantiers écoles.



La fonction d'insertion sociale, bien que plus réduite, n'est pas non plus oubliée : la maison de la nature reçoit régulièrement des chantiers d'insertion, des travaux d'intérêt général et travaille en partenariat avec l'Association de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en accueillant des jeunes mineurs en période de réparation pénale.

Un objectif aujourd'hui est de développer l'accueil du public handicapé, et d'acquiescer ainsi le label « tourisme et handicap ». Si la maison de la nature travaille déjà avec une association en ce sens, en recevant 2 foyers occupationnels de Montpellier par semaine, elle souhaite afficher plus avant cette vocation en ouvrant un sentier accessible à tout handicap en plein cœur de la zone protégée.

Ce sentier a pour objectifs de rendre accessible le site du Méjean à tous les publics, de mettre en valeur le patrimoine du site du Méjean et de mieux canaliser la fréquentation en la déplaçant vers ce nouveau sentier.

Le projet prévoit améliorer ainsi l'accessibilité du cheminement par la réalisation d'une partie du sentier sur un platelage en plein cœur de la roselière et une partie sur du revêtement stabilisé. Les équipements sont également revus afin de favoriser leur accessibilité (sentier d'interprétation, adaptation de la table d'information et de l'observatoire ornithologique). Ces travaux sur le sentier s'accompagnent d'aménagements à la maison de la nature, le parking et l'aire de pique-nique, afin de favoriser une circulation en toute autonomie et une accessibilité aux équipements (6 places de parking dédiées, aménagement de toilettes handicapés, revêtement stabilisé et 2 tables de pique-niques dédiées adaptés)

L'ensemble du projet, mis en œuvre depuis 2007, a un budget total de 562 millions d'euros.

Quelles possibilités d'évaluation des retombées économiques de la fréquentation sur un site protégé ?

Sandrine Debain, Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon

[Voir le diaporama](#)

Une approche qui fait débat au sein du réseau

Si la fonction sociale des espaces naturels est clairement mise en avant par l'ensemble des gestionnaires en Languedoc-Roussillon, l'évaluation de leur fonction économique reste encore l'objet d'un débat houleux. La crainte d'une monétarisation ou d'une simplification excessive s'oppose ici à la nécessité exprimée par certains de disposer d'arguments économiques leur permettant de justifier leur action auprès des décideurs. Exposer les termes de ce débat et en creuser les enjeux ne pourraient en aucun cas faire l'objet d'une synthèse ici, et mériterait certainement une réflexion de longue haleine.

L'objectif de cet exposé est de porter à connaissance aux structures intéressées par la démarche de travaux portés par le réseau Grands Sites de France, et visant à mieux quantifier les flux économiques induits par la fréquentation d'un site.

A ce jour, cette approche a été développée, selon la même méthodologie, sur le site du Pont du Gard (2005) et du Puy de Dôme (2006) et est en cours sur la montagne sainte-victoire.

Cette présentation se propose de présenter très succinctement cette approche. Pour aller plus loin, des documents à télécharger sur le site du RGSF: <http://www.grandsitedefrance.com>

Methodologie

Des enquêtes approfondies sont menées auprès des usagers du site, tant touristes qu'excursionnistes locaux et visent à renseigner trois champs d'interrogations : les dépenses effectuées par les visiteurs, l'ampleur géographique des flux monétaires induits, et la part des dépenses affectables au site. Ces enquêtes nécessitent une quarantaine de minutes d'interrogation en face à face, et arrivent en complément d'une connaissance préalable du nombre total de visiteurs sur le site.

Résultats et limites de cette approche

Ces études permettent d'évaluer :

- les **retombées directes**, liées aux dépenses générées par les activités offertes sur le site et directement engagées par la visite du site (exemple : la navette d'accès au sommet du Puy de Dôme, le stationnement à l'entrée du site du Pont du Gard et l'entrée au musée, le souvenir acheté à la boutique du site, etc.)
- les **retombées indirectes**, induites par les dépenses réalisées par les visiteurs hors du site (dépenses d'hôtel, restauration, achats, visites d'autres lieux, etc.), les dépenses de transport n'ayant cependant pas été incluses.

Ces études font volontairement le choix de ne pas chercher à quantifier les **retombées induites**, c'est-à-dire les richesses produites par l'injection de flux financiers dans l'économie locale dues au site (ce que l'on appelle "l'effet boule de neige"), dont la quantification est jugée sujette à caution par les experts.

Quelques éléments de résultats sur le Pont du Gard:

Avec 1 100 000 visiteurs par an, le Pont du Gard génère 138 millions d'euros de retombées économiques sur la région dont 2,6% sur le site et 97,6% sur le territoire alentour (32% Gard, 49% région LR, 38% région PACA). Cette activité induite est estimée à une équivalent de 1209 emplois et engendre 21,5 millions de recettes fiscales nationales et locales.

Coût d'une étude

Il est évidemment impossible de donner un coût dans l'absolu d'une étude de ce type, qui va dépendre de différents facteurs comme le nombre de point d'entrées du site, le nombre d'enquêtes souhaitées et le nombre de segments de population à prendre en compte (touristes, résidents, collectivités, entreprises). Ces trois grands types de critères permettent cependant d'évaluer un coût dans une fourchette de 15 à 45 000 euros.

Quelle transposition de cette méthode sur des espaces naturels plus larges, plus diffus, et n'offrant pas de service payants?

Une étude en cours sur le Grand Site Sainte Victoire, qui présente de nombreuses similarités avec les espaces naturels au sein du réseau (territoire large et grand nombre d'entrées du site), se propose d'évaluer d'autres types d'externalités positives des Grands Sites, tels que l'impact sur les valeurs de l'immobilier, sur l'image et la valeur des produits agro-alimentaires, ou encore tels que l'influence éventuelle sur l'implantation de nouveaux résidents, permanents ou secondaires, et d'entreprises. Les externalités positives de ces espaces, même peu quantifiables, sont explorées : qualité de vie des résidents et riverains, effet sur la santé et bien-être généré par les visites et la pratique de ces espaces.

Une tentative de synthèse

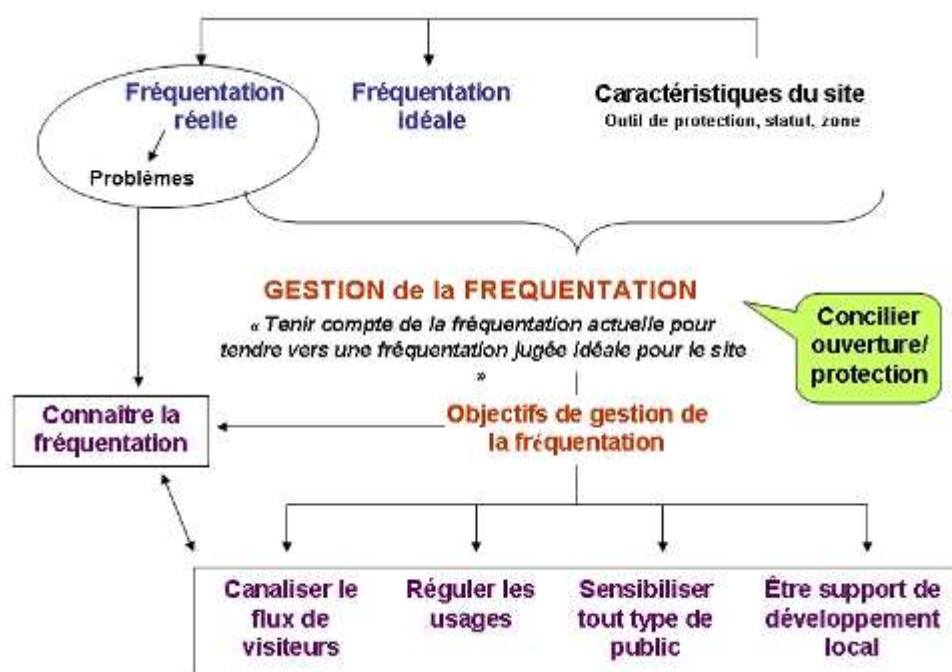
[Voir le diaporama](#)

La « gestion de la fréquentation » : un terme qui rassemble des enjeux et des pratiques très diverses...

Cet atelier, qui finalise une étude de six mois menée auprès de l'ensemble des gestionnaires d'espace naturels de la région, se propose d'offrir une vision globale des enjeux de la fréquentation des espaces protégés, des questions qu'elle soulève et des outils existants pour une gestion cohérente avec les objectifs de préservation du site.

Un premier diagnostic est celui de la diversité des enjeux et des pratiques contenus dans le terme de « gestion de la fréquentation ». Aborder cette question implique donc une explicitation, pour chacun des sites, des enjeux ciblés que le gestionnaire envisage d'aborder.


La figure suivante propose une définition du terme de « gestion de la fréquentation » :



La gestion de la fréquentation a pour but de concilier préservation et ouverture des espaces au public. Elle consiste en un ajustement de la fréquentation réelle du site, afin d'en limiter les impacts, vers une fréquentation jugée plus adéquate par le gestionnaire.

Pour y parvenir, cinq objectifs de gestion ont été déterminés d'après l'analyse des actions conduites par les gestionnaires languedociens, tant à travers leur discours que leurs documents de gestion. Ces objectifs se combinent et s'inscrivent dans des perceptions de la fréquentation différentes :

- Une fréquentation aux effets essentiellement négatifs, qu'il convient d'enrayer. Les objectifs poursuivis sont alors la canalisation du flux de visiteurs et la régulation de ses usages ;
- Une fréquentation qui peut être valorisée par la sensibilisation des visiteurs et une meilleure intégration du site dans son territoire.

- 
- Le cinquième objectif fait référence à la connaissance de la fréquentation et de ses impacts et est un préalable à la mise en œuvre des actions de gestion

Des questions en débat et des pistes de travail

Chacune des interventions synthétisées dans ce document ont fait l'objet de débats riches et fructueux. Les questionnaires d'évaluation, distribués en fin des de ces deux journées, ont par la suite complété ces réflexions. On en retient cinq grandes pistes de travail pour le réseau dans les années à venir.

Connaissance de la fréquentation

Mieux connaître la fréquentation des sites reste un enjeu fort pour les gestionnaires d'espaces naturels de la Région Languedoc-Roussillon. Les études de fréquentation déjà réalisées sur des sites protégés en région montrent la diversité des approches envisageables, et impliquent souvent un protocole lourd à mettre en œuvre.

La question centrale est donc bien aujourd'hui de mieux estimer la dimension des études nécessaires, au regard des enjeux du site. Une réflexion collective au sein du réseau permettrait en outre d'envisager des approches comparables à différentes échelles, afin d'aboutir à terme à une capitalisation et une agrégation des données relatives à la fréquentation des espaces protégés sur l'ensemble de la région.

Connaissance des impacts sur le patrimoine naturel

Les impacts de la fréquentation du site sur le patrimoine naturel restent encore souvent difficiles à évaluer précisément. La capitalisation des quelques études existantes et le développement de quelques études pilotes, en lien avec le milieu scientifique, serait nécessaire afin d'envisager la construction d'un argumentaire commun, et fondé sur des observations de qualité, afin de mieux communiquer sur ces question avec les acteurs concernés du territoire.


Sensibilisation du public, interprétation du patrimoine et modification des pratiques

L'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels s'investissent, à des degrés variés, dans un objectif de sensibilisation du public aux enjeux environnementaux du site. Cet exercice, fondamental, pour toute structure souhaitant que le site dont elle a la gestion soit pleinement intégré dans son territoire, reste cependant délicat et mérite un travail à part entière de confrontation d'expériences et de réflexion collective au sein du réseau.

Cet atelier pointe du doigt deux aspects particuliers qu'il mériterait de creuser au sein du réseau.

Malgré notre expérience déjà riche de sensibilisation du public, nous ne pouvons que constater qu'elle reste encore insuffisante lorsqu'il s'agit de modifier des comportements et des pratiques ancrés dans le quotidien des usagers. Il semble donc nécessaire aujourd'hui d'envisager d'autres approches comme celle de la psychologie sociale, et des outils de communication active, pour lesquelles des partenariats nouveaux, avec des structures expérimentées, doivent être envisagées.

En outre, la définition d'un plan d'interprétation d'un site permet d'avoir une approche globale du message que l'on souhaite porter sur celui-là, et sur sa place dans un territoire plus large. Cette réflexion, déjà engagée dans quelques sites du réseau, réserves ou opérations



grands sites pour la plupart, mériterait d'être déployée et mise en commun à l'échelle du réseau.

Collaboration avec les acteurs socio-économiques, en particulier touristiques

La plupart des gestionnaires d'espaces naturels de la région font le constat de leur faible connaissance des opérateurs touristiques de leur territoire, qui mériterait pourtant d'être approfondie, et ce à plusieurs titres.

Les acteurs du tourisme sont les interlocuteurs privilégiés d'une part importante des usagers du site, et sont donc susceptibles de relayer des messages importants auprès des visiteurs.

Une réflexion collective entre gestionnaires d'espaces naturels et opérateurs touristiques aurait ainsi le double intérêt de valoriser le rôle des espaces naturels dans le développement économique de leurs territoires, tout en orientant les pratiques vers un usage plus respectueux de ces sites.

En savoir plus

[Gérer la fréquentation dans les espaces naturels protégés : proposition de diagnostic et d'actions collectives en Languedoc-Roussillon.](#) (PDF 1.5 Mo)

Mémoire de stage d'Aurore Maniez, ENITA Clermont-Ferrand, option Ingénierie et Développement territorial, 2008. Mémoire d'Aurore Maniez

[Fil conducteur de l'atelier](#) - (PDF 425.7 ko)

Diaporama conducteur de l'atelier : Eléments de synthèses et pistes de travail pour le réseau.

[Etude de fréquentation - Massif et Gorges du Gardon](#) (PDF 3.3 Mo)

Diaporama présenté par S. Ferrier, Syndicat mixte pour la Protection, l'Aménagement et la Mise en Valeur du Massif et des Gorges du Gardon

[Evaluation des impacts sur le patrimoine naturel : un observatoire photographique](#) - (PowerPoint 4.5 Mo)

Diaporama présenté par S. Katchourra, RNN de Mas Larrieu

[Evaluation des impacts sur le patrimoine naturel : suivis faune](#) - (PDF 828.6 ko)

Diaporama présenté par P. Gaultier - Réserve Naturelle Nationale de Prats de Mollo La Preste

[Evaluation et gestion des impacts environnementaux des sports de nature](#) - (PDF 1 Mo)

Diaporama présenté par V. Horyniecki, Fédération des Parcs naturels régionaux

[Quelle procédure face à l'organisation d'une manifestation sportive dans un espace protégé ?](#) - (PDF 902.3 ko)

Diaporama présenté par C. Marsteau, DIREN Languedoc-Roussillon

[Protection et gestion des sites classés en Languedoc-Roussillon](#) - (PDF 938 ko)

Diaporama présenté par D. Rochotte, DIREN Languedoc-Roussillon

[Concertation et aménagement : l'exemple de l'étang de Pissevaches - 1](#) - (PDF 1.3 Mo)

Diaporama présenté par F. Cazin, Syndicat Mixte de la basse vallée de l'Aude

[Concertation et aménagement : l'exemple de l'étang de Pissevache - 2](#) - (PDF 3.1 Mo)

Diaporama présenté par A. Dindeleux, CPIE des Pays Narbonnais

[Un espace naturel accessible à tous en zone périurbaine : le cas de l'Etang du Méjean](#) - (PDF 2 Mo)

Diaporama présenté par G. Zappata, maison de la Nature, Commune de Lattes

Valorisation économique de la fréquentation : l'exemple des projets pilotes de RGSF - (PDF 3 Mo)

« Le Fil des Grands Sites : Septembre 2008 : «Évaluer les retombées économiques des Grands Sites ». Consultable sur le site du Réseau Grands Sites de France : <http://www.grandsitedefrance.com/>

[séminaire des Parcs Nationaux de France sur les « Retombées économiques et la valeur des espaces naturels protégés ».](#)

[tous les docs en ligne !](#)

Liste des participants

Nom et prénom	Structure	e-mail
Barral Thibaut	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	thibaut.barral@cc-vallee-herault.fr
Bene Laure	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	laure.bene@cc-vallee-herault.fr
Campagne Nathalie	Préfecture des Pyrénées-orientales	nathalie.campagne@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
Cazin Franck	Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude	f.cazin@smbva.fr
Debain Sandrine	CEN L-R /Réseau ENP LR	reseaulr.gestion@orange.fr
Delforge Clotilde	Syndicat mixte de gestion du Salagou	smsalagou@orange.fr
Dessales Florence	Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres	f.dessales@conservatoire-du-littoral.fr
Dindeleux Alain	CPIE des Pays Narbonnais	adindeleux.cpie.narbonnais@wanadoo.fr
Doublet Denis	RNN Gorges de l'Ardèche - Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche	d.doublet@gorgesdelardeche.fr
Dupré Sylvie	ONF	sylvie.dupre@onf.fr
Ferrier Stéphanie	Syndicat Mixte Gorges du Gardon	sm.gorgesdugardon@wanadoo.fr
Frances Benoit	EID Méditerranée	bfrances@eid-med.org
Garnero Stéphanie	CEN LR - Réserve Naturelle Régionale des Gorges du Gardon	cen-lr@wanadoo.fr
Gaultier Pascal	Réserve Naturelle Nationale de Prats- de-Mollo-la-Preste	resnatprats@wanadoo.fr
Geslot Karine	Réserve Naturelle Nationale de Jujols	reserve-naturelle-nationale.jujols@oncfs.gouv.fr
Horyniecki Valérie	Fédération des Parcs Naturels Régionaux	vhoryniecki@parcs-naturels-regionaux.fr
Jacquet Philippe	Conseil Général des Pyrénées-Orientales	Philippe.JACQUET@cg66.fr
Julien Arnaud	Fédération de chasse de Lozère	a.julien.fdc48@chasseursdefrance.com
Katchoura Stéphane	Réserve Naturelle Nationale de Mas Larrieu	stephane.katchoura@mairie-argeles-sur-mer.fr
Klingelschmidt Fabien	Communauté de communes du Lodévois Larzac	KLING@resoform.org
Larnac Gilles	Conseil Général du Gard	larnac_g@cg30.fr
Lespine Florence	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	florence.lespine@espaces-naturels.fr
Lissot Pierre	Syndicat Mixte Canigou Grand Site	canigougrandsite@wanadoo.fr
Magdalou Jean-André	Réserve Naturelle Nationale Forêt de la Massane	massane.rn@wanadoo.fr
Maniez Aurore	CEN L-R /Réseau ENP LR	reseaulr.gestion@orange.fr
Marsteau Christine	DIREN LR	Christine.MARSTEAU@languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr
Martin Maria	Réserve Naturelle Nationale Nohèdes	maria.martin@espaces-naturels.fr
Michel Charlotte	Usages et Territoires	michelterritoires@free.fr
Péan Marie-Amélie	SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	grandsite.gorgestarnjonte@orange.fr
Rémi Bénos	Syndicat Mixte Canigou Grand Site	canigougrandsite@wanadoo.fr
Reudet Denis	Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol - ONCFS	denis.reudet@oncfs.gouv.fr
Ribot Murielle	Région LR	Ribot.Murielle@cr-languedocroussillon.fr
Rochotte Didier	DIREN LR	Didier.ROCHOTTE@developpement-durable.gouv.fr
Romani Marie	Pôle Relais Lagunes - CEN	pole.lagunes.lr@wanadoo.fr
Schrive Brigitte	ONF	brigitte.schrive@onf.fr
Segalen Antoine	PNR Pyrénées-Catalanes	antoine.segalen@parc-pyrenes-catalanes.fr
Sentenac Caroline	Réserve Naturelle Régionale de Nyer	caroline.sentenac@cg66.fr
Staats Rosmaryn	Réserve Naturelle Nationale de la Vallée d'Eyne	rosmaryn.staats@espaces.naturels.fr
Vignal Philippe	Conseil Général du Gard	vignal_p@cg30.fr
Vonderscher Sandrine	Syndicat Mixte des Etangs littoraux (SIEL)	siel@ville-frontignan.fr
Zapata Gérard	Maison de la Nature de Lattes	nature@ville_lattes.fr